

Délibération du Conseil municipal

Séance du 16 mai 2023

Le seize mai deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LECACHEUR Julien, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GAILLARD Yohan	à SOUILHE Jérôme
LANGLOIS Danielle	à CHOUTEAU Edith
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
LHUISSIER Thierry	à LABORDERIE Philippe
ROCHAIS Philippe	à CORBILLON Christine
SOURICE Corinne	à LIOTON Valérie

Absent(s) excusés

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

GAUTHERON Xavier, DELETANG Claire

Convocation adressée le 10 mai 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 17 mai 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1605-19 | Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire pour la construction d'un Espace jeunes

Madame Valérie LIOTON, adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance et la Jeunesse, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et les articles L 2121-9 et L 2121-10 portant sur les compétences et les modalités de fonctionnement du conseil municipal,

Vu la délibération, en date du 14 mars 2023 du conseil municipal de la ville des Ponts-de-Cé adoptant l'opération « travaux de construction d'un accueil jeunes et adolescents » pour un montant de 2 377 540 € HT,

Vu le règlement des aides à l'investissement immobilier de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire pour l'année 2023,

Considérant que les travaux de construction de l'accueil jeunes et adolescents sont programmés au titre des exercices 2023 et 2024,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 9 mai 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de la Caisse d'Allocation Familiales de Maine et Loire une subvention de 80 % des dépenses engagées plafonnées à 50 000 € au titre des aides à l'investissement,**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires**
- **Sollicite l'autorisation de la Présidente de l'action sociale de la CAF de Maine et Loire afin de pouvoir démarrer les travaux avant la notification de la subvention.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	6	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON



MAIRIE DES PONTS DE CÉ
49130 (M. et L.)